

Lutte contre les cambriolages



Vigilance contre les cambriolages :

CONSULTEZ LE FLYER ICI

Avant votre départ en vacances, pensez à vous inscrire à l'OPERATION TRANQUILLITE VACANCES, plus besoin de se rendre à la Gendarmerie, la demande se fait directement en ligne :

S'inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV) (Démarche en ligne) | [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Il est important de faire de la prévention à ce sujet & de partager les bonnes pratiques.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter les services de gendarmerie en composant le 17.



Se faire cambrioler pendant les congés ?



C'est le pompon sur la Garonne !